

1^{er} rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet LiCHEN

Concertation continue
du 1^{er} octobre 2025 au
30 septembre 2026

Roland Verger garant
désigné par la CNDP

Le 1^{er} octobre 2026



Sommaire

Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
Préambule.....	4
Les dates clefs de la procédure sous l'égide de la CNDP.....	4
La mission du garant.....	4
Fiche d'identité du projet.....	5
Co-maîtres d'ouvrage :.....	5
Contexte du projet :.....	5
Localisation du projet :.....	6
Objectifs du projet selon les maîtres d'ouvrage :.....	6
Caractéristiques principales :.....	6
Coût :.....	7
Calendrier initial :.....	7
Rappel des demandes et recommandations formulées par les garant.e.s à la suite de la concertation préalable.....	7
Demandes de précisions des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable.....	7
Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation des publics suite à la concertation préalable.....	8
Réponses de la maîtrise d'ouvrage et avis de la CNDP.....	9
Rappel des engagements pris par les co-maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable.....	10
Pour VERSO ENERGY :.....	10
Pour RTE :.....	10
Actualités liées au projet et évolution(s).....	11
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?.....	11
Les recommandations du garant visant à garantir le droit à l'information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	11
Suivi des engagements des co-maîtres d'ouvrage.....	12
Avis du garant sur le déroulement de la concertation.....	13
Les arguments exprimés.....	13
La suite de la concertation continue.....	13
Liste des annexes.....	14
Annexe 1 : réponses de la maîtrise d'ouvrage.....	15
Annexe 2 : recommandations formulées par le garant.....	20
Annexe 3 : extraits de la presse quotidienne régionale post concertation.....	26

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le projet LiCHEN¹ porté par Verso Energy et RTE², concerne la construction et l'exploitation d'une unité de production de carburant aviation durable (e-SAF³). Il se situe sur les périmètres des communes de Saillat-sur-Vienne en Haute-Vienne et Étagnac en Charente.

La finalité est de contribuer à la décarbonation du secteur du transport aérien.

Au cours de la période d'octobre 2025 à septembre 2026, le projet LiCHEN a peu évolué.

Il serait impacté par le projet de SDDR⁴ présenté par RTE. En effet le renforcement du réseau de transport de l'électricité, sur l'axe Cubnezais/Eguzon serait reporté en 2033, au lieu de 2029/2030. Il comprendrait également, des limitations horaires pouvant s'échelonner jusqu'en 2038. Ainsi, ce décalage remet en cause, le calendrier initial du projet.

Conséquence directe : les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire sont reportées.

Les demandes de la CNDP et des garant.e.s formulées suite à la concertation préalable, en vue d'organiser une réunion publique de reddition des comptes, n'ont pas été suivies par le porteur de projet, qui lui considère qu'il n'y a pas assez de nouveaux éléments à communiquer sur le projet.

Par ailleurs, il n'a pas été porté à la connaissance du garant, d'action appelant les publics à participer à une concertation continue : **absence de mise à jour du site internet de la concertation et absence d'une plateforme participative.**

L'accès au site internet relatif à la concertation préalable et aux deux webinaires au sujet des carburants d'aviation durable réalisés par la CNDP, a été maintenu.

<https://concertation-lichen.eu/>

En **conclusion** intermédiaire, le garant préconise au porteur de projet une double action :

- d'une part, l'élaboration d'un plan de concertation continue prenant en compte cette modification de calendrier, et ce, sous l'égide du garant, et ;
- d'autre part, le garant renouvelle son appel à reprendre des actions d'information et de concertation au fil de l'eau, afin de tenir les publics du territoire concerné bien informés des évolutions en cours, tout en permettant leur participation effective.

¹ Limousin Carburant Hydrogène Energie Nouvelle

² Réseau de Transport d'Electricité

³ electro-Sustainable Aviation Fuel

⁴ Schéma Décennal de Développement du Réseau

<https://www.rte-france.com/donnees-publications/plans-strategiques/schema-developpement-reseau#Leschema2025>

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet LiCHEN (<https://concertation-lichen.eu/wp-content/uploads/2025/07/Bilan-garants-projet-LiCHEN.pdf>), menée du 14 avril au 22 juin 2025, les co-maîtres d'ouvrage Verso Energy et RTE ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Roland Verger de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

https://concertation-lichen.eu/wp-content/uploads/2025/10/DECISION_2025_140_LICHEN_4-Signe-MP.pdf

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 du garant, couvrant la période de 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations du garant pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la procédure sous l'égide de la CNDP

- 18 septembre 2024 : la CNDP est saisie par la société Verso Energy et RTE
- 14 avril au 22 juin 2025 : concertation préalable menée par Marianne Azario et Roland Verger
- 21 juillet 2025 : publication du bilan des garant.e.s
- 22 septembre 2025 : publication de la réponse du porteur de projet au bilan des garant.e.s
- 1^{er} octobre 2025 : avis de la CNDP sur la réponse du porteur de projet et début de la concertation continue, sous l'égide de Roland Verger
- 4 novembre 2025 : réunion de préparation de la concertation continue avec le porteur de projet et formulation de recommandations par le garant
- 10 mars 2026 : réunion du garant avec le porteur de projet
- 26 juin 2026 : réunion du garant avec le porteur de projet
- **1^{er} octobre 2026 : publication du rapport intermédiaire n°1**

La mission du garant

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant veille à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises. Le garant veille également à ce que chaque argument, quel que soit son origine, soit traité de manière équivalente (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.).

L'inclusion de tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision, relève également de sa mission.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure :

- que les recommandations du garant et les engagements des co-maîtres d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- que les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- que les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échange.

Le garant reçoit une lettre de mission.

https://concertation-lichen.eu/wp-content/uploads/2025/10/Lettre_de_mission_Concertation_continue_Lichen_R_Verger-Signe-MP.pdf

Elle spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

Co-maîtres d'ouvrage :

Les porteurs du projet sont :

- la société Verso Energy pour les quatre briques technologiques présentées ci-après ;
- RTE gestionnaire du réseau de transport d'électricité, pour le raccordement électrique de l'installation au poste RTE de Plaud à Saint-Junien.

La société Verso Energy a été créée en 2021.

Elle développe et finance divers projets de production d'énergies renouvelables, de gestion de l'énergie, de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, et production de carburants de synthèse en combinant du dihydrogène et du dioxyde de carbone biogénique.

RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Il assure une mission de service public en garantissant l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur tout le territoire national.

Contexte du projet :

Ce projet s'inscrit dans un contexte réglementaire européen et français qui a abouti à des engagements en termes de réduction des émissions de CO₂ du secteur du transport aérien.

La décarbonation de ce secteur permettrait de contribuer à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

A l'échelle nationale et internationale, la filière aéronautique projette divers scénarios, dont celui reposant sur l'incorporation de carburants d'aviation durables (e-SAF) dès 2030.

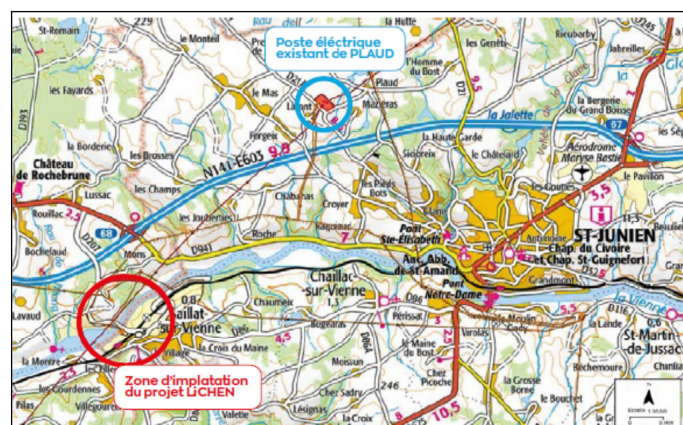
L'utilisation massive de nouveaux carburants décarbonés contribuerait à la mise en œuvre de ce scénario.

Le projet LiCHEN permettrait de répondre à 30 % des objectifs en e-SAF du transport aérien en France.

La société Verso Energy a ciblé les producteurs de CO₂ biogénique, parmi lesquels le site papetier Sylvamo à Saillat-sur-Vienne, pour utiliser le CO₂ émis, pour la production de l'e-SAF.

Sur le territoire de Saillat-Étagnac, le projet est fortement soutenu par les élus locaux, tant de Charente que de Haute-Vienne au regard des retombées socio-économiques qu'il laisse envisager, ainsi que dans sa dimension de pérennisation de l'activité de Sylvamo, poumon économique de ce territoire.

A ce jour, l'implantation définitive des installations n'est pas arrêtée.



Le projet a pour objectifs de :

- produire du carburant d'aviation durable ;
- participer à la décarbonation du secteur aérien en produisant 153 000 tonnes d'e-SAF par an.

Il est envisagé la construction d'une unité de capture de CO₂ et de production de carburant d'aviation durable, à proximité du site papetier Sylvamo de Saillat-sur-Vienne en Haute-Vienne.

Il s'agit d'un carburant produit d'une part, à partir d'hydrogène issu de l'électrolyse de l'eau de la Vienne prélevée sur place et d'autre part à partir du dioxyde de carbone biogénique rejeté par la chaudière biomasse du site papetier supra.

Ces matières premières sont disponibles sans consommation supplémentaire de biomasse.

Quelques sous-produits (e-diesel et e-naphta) seraient également issus de cette production.

La production de ce site serait acheminée par voie ferrée vers des hubs d'export, afin de desservir les grands aéroports nationaux et de l'ouest-européens.

Ce projet serait constitué de quatre grandes briques technologiques :

- capture du CO₂ biogénique ;
- production d'hydrogène par électrolyse ;
- production de méthanol par le procédé de méthanolation⁵ ;
- production de e-SAF par le procédé de méthanol-to-jet.

À noter que ce projet comprend également la construction d'une ligne électrique 400 kV, reliant le poste RTE de Plaud situé sur la commune de Saint-Junien à l'installation de Verso Energy.

⁵ procédé chimique consistant à synthétiser (produire) du méthanol (CH_3OH) à partir de dioxyde de carbone (CO_2) et d'hydrogène (H_2) en présence d'un catalyseur.

Coût :

Le coût global estimatif est de 2,2 milliards d'euros.

Pour contribuer au financement, Verso Energy étudie des demandes de subventions locales, nationales et européenne (ex. Innovation Fund).

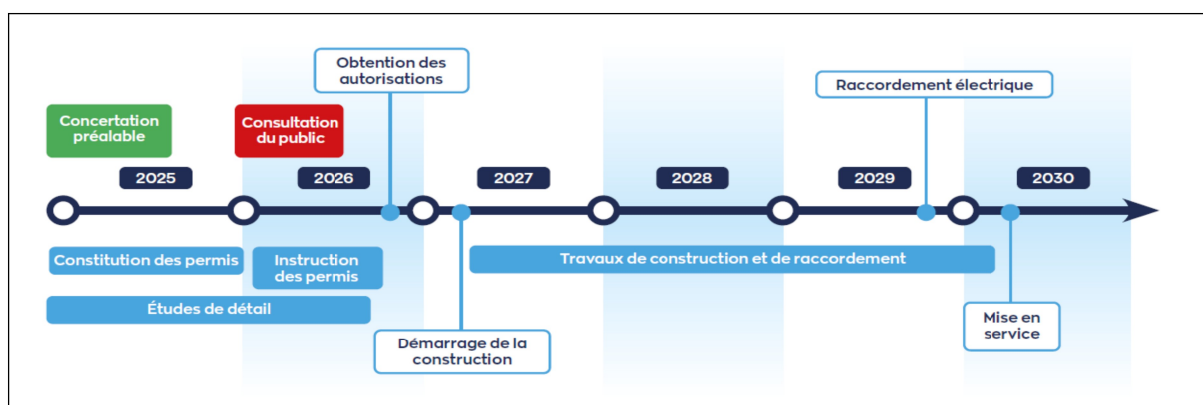
Cependant selon le porteur de projet, le financement pourrait-être entièrement assuré par ses fonds propres et l'endettement de la société.

Son modèle économique ne repose pas sur l'éventuelle obtention de subventions.

Calendrier initial :

A l'origine du projet, la mise en service a été envisagée fin 2029 avec une exploitation commerciale début 2030.

Le schéma décisionnel était le suivant :



Le calendrier initial est remis en cause, du fait du report de l'approvisionnement électrique à pleine puissance.

En effet, le raccordement électrique est prévu pour 2033, avec des limitations horaires pouvant s'échelonner jusqu'en 2038.

Pour le projet de raccordement électrique porté par RTE, une concertation destinée à définir le fuseau de moindre impact aura lieu avec des parties prenantes du territoire concernées par le projet, en application de la circulaire du 21 mars 2025 (concertation Ferracci, ex-concertation Fontaine).

Rappel des demandes et recommandations formulées par les garant.e.s à la suite de la concertation préalable

Demandes de précisions des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, certains questionnements présentés par les publics nécessitaient des compléments et/ou des éclaircissements.

Les garant.e.s ont formulé les demandes de précisions suivantes, à apporter aux publics pour les thèmes et sujets ci-après :

- Communiquer les conclusions de l'étude du bilan carbone préliminaire et fournir un bilan carbone prenant en compte la construction et le démantèlement ;
- Produire une analyse comparative chiffrée de la quantité d'énergie nécessaire pour les 3 filières de production de kérosène (fossile, bio-kérosène, e-kérosène) ;
- Préciser pour les projets photovoltaïques évoqués en réunions publiques, la puissance et le niveau de procédure en cours ;
- Préciser également le chiffre d'émissions de CO₂ du secteur aérien à l'échelle de la France ;

- Répondre à la question posée en réunion de synthèse au maître d'ouvrage, portant sur la possibilité de rendre publiques certaines décisions et/ou grandes étapes sans attendre l'enquête publique ;
- Présenter le positionnement des maîtres d'ouvrage sur les propositions/demandes du public formulées pendant la concertation qui n'auraient pas obtenu de réponses précises pendant la concertation ;
- Apporter des données comparatives sur les différentes solutions de raccordement électrique du projet ;
- Indiquer une fourchette haute et basse de la quantité de e-SAF stockée sur le site du projet ;
- Préciser la maturité de la technologie dite «PEM».

Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation des publics suite à la concertation préalable

Les garant.e.s ont également exprimé dans leur bilan des recommandations, concernant la manière dont les publics doivent continuer d'être associés, dans la cadre de la concertation continue, à savoir :

- Organiser une réunion publique de reddition des comptes, afin de présenter les enseignements retenus de cette concertation et justifier les choix et les évolutions envisagés à l'issue de cette dernière ;
- Communiquer un calendrier des études techniques et environnementales requises ;
- Partager avec les publics les études techniques et environnementales au fil de leur avancement ;
- Maintenir opérationnel le site de la concertation préalable et la possibilité de déposer des contributions. Organiser sur le site une FAQ des questions posées durant la concertation préalable avec les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage ;
- Mettre en place une newsletter de suivi de projet et de la concertation ;
- Faire vivre la participation engagée avec le lycée E.Vaillant. Dans la recherche d'inclusion de publics jeunes, le maître d'ouvrage pourra envisager d'associer le conseil des enfants de Saillat ;
- Partager le bilan de la concertation préalable avec les membres de l'instance de la concertation «Ferracci» ;
- Partager avec les publics les résultats de la concertation «Ferracci» ;
- Mettre en place un outil permettant de garantir une communication de proximité entre le territoire et le porteur de projet ;
- Continuer à associer les organisations environnementales et capitaliser sur le travail d'analyse qu'elles ont produit durant la concertation ;
- Enfin, si le porteur de projet obtient les autorisations requises, organiser une visite de chantier aux divers publics impliqués dans cette concertation (demande formulée par un contributeur et acceptée par le maître d'ouvrage).

Réponses de la maîtrise d'ouvrage et avis de la CNDP

Le porteur de projet a apporté des réponses à ces demandes de précisions et recommandations.

Elles figurent au sein du mémoire en date du 19 septembre 2025, exposant les enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable :

<https://concertation-lichen.eu/wp-content/uploads/2025/09/LiCHEN-Bilan-des-co-maitres-douvrage.pdf>

Le tableau de ces réponses fait l'objet de l'annexe 1.

A la lecture de ces dernières apportées par les maîtres d'ouvrage, la CNDP en séance plénière du 1^{er} octobre 2025 a formulé l'avis suivant :

https://concertation-lichen.eu/wp-content/uploads/2025/10/AVIS_2025_139_LICHEN_3-Signe-MP-1.pdf

1°/ Elle constate :

- que la réponse publiée par les maîtres d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable, a globalement pris en compte les observations et arguments du public, mais les maîtres d'ouvrage n'ont pas précisé les suites qu'ils donnent aux propositions formulées par le public durant la concertation préalable et qui ont été restituées dans le bilan de la garante et du garant ;
- que Verso Energy n'a pas indiqué de fourchette haute et basse concernant la quantité de stockage d'e-SAF sur le site du projet ;
- que les maîtres d'ouvrage ne donnent pas de suite favorable aux recommandations formulées par la garante et le garant au sujet de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. La concertation continue doit permettre, en application des dispositions du I de l'article L121-1 et de l'article L121-14 du code de l'environnement, une participation effective du public à l'élaboration du projet et l'accès à une information complète et accessible jusqu'à l'enquête publique.

2°/ Elle recommande :

- que les maîtres d'ouvrage précisent les suites données aux propositions formulées par le public durant la concertation préalable et qui ont été reprises dans le bilan de la garante et du garant ;
- que les maîtres d'ouvrage organisent des événements publics en présentiel, dont une première réunion publique présentant les enseignements tirés de la concertation préalable et détaillent le calendrier des temps forts de la concertation continue ;
- que les maîtres d'ouvrage publient sur le site internet de la concertation continue et communiquent via différents outils de communication les résultats des études menées, au fur et à mesure de leur disponibilité ;
- que le site internet, contenant tous les documents versés à la concertation, reste actif et permette au public d'y déposer des contributions et des questions, auxquelles les maîtres d'ouvrage répondront dans les meilleurs délais ;
- que les maîtres d'ouvrage continuent à permettre l'accès aux deux webinaires au sujet des carburants d'aviation durable réalisés par la CNDP ;
- que les maîtres d'ouvrage élaborent sous l'égide du garant des modalités de la concertation continue permettant d'atteindre une bonne information et une participation effective du public.

Rappel des engagements pris par les co-maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable

Les co-maîtres d'ouvrage ont confirmé en phase de reddition des comptes, les engagements pris en réunion publique.

<https://concertation-lichen.eu/wp-content/uploads/2025/09/LiCHEN-Bilan-des-co-maitres-douvrage.pdf>

Pour VERSO ENERGY :

- Favoriser les entreprises locales dans le déroulement du chantier ;
- Créer un guide pour promouvoir les services locaux, qui sera mis à disposition de tous les intervenants sur le projet ;
- Mettre en place un guichet unique chez France-Travail pour le recrutement en phases chantier et exploitation ;
- Recruter des profils locaux pour l'exploitation du site ;
- Collaborer avec les entités de formation locales (écoles d'ingénieurs, lycées techniques, programmes de formation ...) ;
- Mettre en place des solutions de traitement des rejets d'eau efficaces en adéquation avec le milieu récepteur ;
- Mettre en place une intégration paysagère (murs végétaux, bardages, merlons...), afin d'assurer une exemplarité environnementale ;
- Réaliser des mesures régulières pour vérifier les niveaux de bruit en phase d'exploitation et mise en place de murs végétaux, murs anti-bruit, merlons ;
- Collaborer avec les collectivités sur toutes les initiatives qui permettraient de réduire les nuisances (déviation du trafic, nettoyage...) ;
- Envisager la mise en place de Comités type Comités Locaux d'Information et de Concertation (instaurer une culture du risque technologique autour du site, en faisant se rencontrer tous les acteurs concernés: riverains, industriels, collectivités locales, salariés et administration) ;
- Assurer la transparence sur le Plan de Sécurité et d'Intervention.

Pour RTE :

- RTE a noté les points d'alerte émis à propos des lieux sensibles (notamment issus de l'atelier du 15/05 dédié au raccordement électrique) et les intégrera à ses études pour la recherche de fuseaux ;
- RTE étudiera prioritairement toutes les options de tracés de raccordement, notamment celles qui suivent les infrastructures existantes (lignes existantes...) ;
- RTE établira un plan de contrôle et de surveillance de l'émission des champs électromagnétiques de la ligne électrique, afin de vérifier la conformité de l'ouvrage à la réglementation, et tiendra les données à la disposition du public.

Actualités liées au projet et évolution(s)

À ce jour, aucune action en faveur de la concertation continue n'a été portée à la connaissance du garant, alors que des informations dans la presse quotidienne régionale ont régulièrement accompagné cette période.

Par ailleurs, des annonces (annexe 3) faites par ce média (Charente Libre et Le Populaire du Centre), ont notamment porté sur les points et les thèmes suivants :

- le porteur de projet poursuit l'élaboration de son projet ;
- la limitation de puissance électrique pourrait atteindre 1500 heures, compromettant directement l'équilibre économique du projet ;
- un problème de renforcement du réseau électrique risque de retarder le projet ;
- le raccordement électrique est repoussé à 2033, alors qu'il était initialement prévu en 2030 ;
- les services de l'État sont mobilisés pour accompagner le projet LiCHEN ;
- l'étude d'ingénierie⁶ a été lancée en novembre 2025, les résultats sont attendus en décembre 2026 ;
- le site de la future usine s'étendra sur 35 hectares à cheval sur les communes de Saillat-sur-Vienne et Étagnac ;
- attribution de quotas « zéro artificialisation nette » par la Région ;
- le projet n'est pas remis en cause ;
- les travaux devraient commencer en 2030 ;
- etc.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Les recommandations du garant visant à garantir le droit à l'information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Le 4 novembre 2025, le garant a en effet initié une réunion de préparation de la concertation continue avec le porteur de projet et lui a présenté les recommandations qu'il formulait (annexe 2) :

1°/ présenter un plan média adapté à la concertation continue et comprenant notamment :

- la publication d'une newsletter, proposée par le MO en réunion du 4 novembre 2025 (opportunité de mutualisation avec le bulletin trimestriel déjà proposé par le MO en concertation préalable), à destination des personnes ayant participé à la concertation et ayant laissé leurs coordonnées et de tous les publics souhaitant rester informés de l'actualité de ce projet. L'inscription à cette publication devant être possible depuis le site internet de la concertation continue ;
- la publication régulière de communiqués à la presse régionale annonçant les actualités du projet, les réunions publiques et interventions dans les médias locaux. Publications également de ces communiqués vers les journaux des collectivités, etc. ;

2°/ publier sans délai les décisions et avis (avis n°139 CNDP, désignation et lettre de mission du garant) sur le site internet de la concertation continue ;

3°/ organiser une première réunion publique en présentiel dans le dernier trimestre 2025, détaillant particulièrement le calendrier des temps forts du projet et de la concertation continue ;

⁶ Il s'agit de l'étude d'ingénierie avancée FEED (Front End Engineering Design) portée par Verso Energy. Elle mutualise les différents projets identiques de l'entreprise. L'objectif étant de concevoir une usine dite « standard » commune à ces projets.

4°/ mettre en place un comité de suivi, évoqué en réunion du 4 novembre 2025, composé de représentants des riverains, des publics, des organisations environnementales et des institutionnels.

Ses objectifs principaux assignés :

- recueillir et relayer les demandes du territoire ;
- informer sur l'évolution du projet ;
- proposer des améliorations au dispositif de concertation continue ;
- partager l'avancement des études notamment environnementales, permettant aux membres du comité et aux publics de s'exprimer sur celles-ci ;

La composition et l'organisation de ce comité resteront à l'initiative du MO sous l'égide du garant ;

5°/ organiser un événement en présentiel (publics et acteurs du territoire), dédié au choix définitif de l'implantation des installations ;

6°/ créer un site internet, évoqué en réunion du 4 novembre 2025, de la concertation continue, permettant notamment :

- la publication régulière d'actualités sur le projet ;
- la publication dans un délai raisonnable (15J max) des résultats des études menées, au fur et à mesure de leur disponibilité ;
- le maintien actif de tous les documents versés à la concertation ;
- la possibilité au public de déposer des contributions et des questions. La réponse aux questions étant formulée dans les meilleurs délais (15J max) ;
- l'intégration de nouveaux items à la FAQ, prenant en compte les nouveaux questionnements reçus via le formulaire de contact ;
- la possibilité de s'inscrire à la newsletter ;
- l'accès aux deux webinaires réalisés par la CNDP, proposé par le MO en réunion du 4 novembre 2025, portant sur les carburants d'aviation durable ;

7°/ préciser les suites données aux propositions formulées par les publics durant la concertation préalable et reprises dans le bilan de cette dernière ;

8°/ organiser des événements en présentiel pouvant comprendre notamment :

- des réunions ou des ateliers pour partager des avancées des études ;
- des ateliers thématiques dédiés aux sujets suivants : environnement, enjeux socio-économiques, nuisances, sécurité et risques, paysage etc. ;

9°/ initier une approche directe avec une démarche de dialogue en porte à porte avec les riverains proches et/ou les mitoyens ;

10°/ diligenter la présence active d'une équipe sur le territoire en s'appuyant sur les événements locaux, au cours desquels celle-ci pourra présenter les avancées du projet et répondre aux questions ;

11°/ désigner un interlocuteur référent au sein de l'équipe projet ;

12°/ être attentif, à la période pré-électorale (à partir du 1^{er} septembre 2025) et électorale (du 2 au 21 mars 2026), dans le calendrier de la concertation continue.

Suivi des engagements des co-maîtres d'ouvrage

A ce jour, l'évolution du calendrier du projet et l'absence d'action participative vers le public, ne permettent pas de formuler d'avis sur les engagements pris par la maîtrise d'ouvrage.

Avis du garant sur le déroulement de la concertation

Depuis la fin de la concertation préalable en juin 2025, l'attente des publics en ce qui concerne la concertation continue est importante.

Le fait que la concertation continue a été très peu effective, constitue pour les publics qui se sont impliqués dans la concertation, une déception.

Cependant, le porteur de projet, en raison notamment des incertitudes relatives à l'approvisionnement électrique, n'a pas souhaité organiser de réunion publique ou toute autre action appelant les publics à participer.

Le garant a été interpellé à ce sujet et a demandé au porteur de projet de mettre en place des actions d'information et de participation et donner à voir les prochaines étapes d'élaboration du projet.

Les arguments exprimés

Du fait de cette absence d'action participative à destination des publics, aucun argument n'a pu être présenté au présent bilan intermédiaire.

La suite de la concertation continue

Le garant :

- préconise au porteur de projet d'élaborer au plus tôt sous l'égide du garant, un plan de concertation continue adaptée à ce retard ;
- renouvelle son appel à reprendre des actions d'information et de concertation au fil de l'eau, pour tenir les publics du territoire informés et permettre leur participation effective.

Liste des annexes

- Annexe 1 : réponses aux questions du public et aux recommandations des garant.e.s ;
- Annexe 2 : recommandations formulées par le garant dans le cadre de la concertation continue ;
- Annexe 3 : extraits de la presse quotidienne régionale.

Annexe 1 : réponses de la maîtrise d'ouvrage

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponses des maîtres d'ouvrage	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1. Communiquer dans les meilleurs délais le choix de l'implantation définitive des installations.	Le maître d'ouvrage communiquera dans les meilleurs délais le choix de l'implantation définitive des installations, dès que la décision sera arrêtée et validée. Cette communication sera effectuée de manière transparente afin d'informer l'ensemble des parties prenantes et du public intéressé.	Dès que la décision sera arrêtée	
2. Communiquer au public les conclusions de l'étude du bilan carbone préliminaire et fournir au plus tôt un bilan carbone prenant en compte la construction et le démantèlement du projet LiCHEN.	Une première estimation du bilan carbone se basant que la méthodologie ADEME QuantiGES du projet a été présentée dans le cadre de la concertation préalable (page 76 du dossier de concertation) sur la base d'hypothèses encore à l'étude et de données confidentielles. Cette première estimation du bilan carbone n'incluait pas la construction et la déconstruction, faute de données disponibles à date de réalisation de cette première estimation. Dans le cadre de cette première estimation, les empreintes carbonées considérées se répartissent ainsi : - Plus de 95 % de l'empreinte est liée à un apport en énergie (chaque source est quantifiée par des hypothèses de consommation et liée à un facteur d'émission) ; - Moins de 5 % de l'empreinte est liée au transport (aval par train puis pipeline avec le facteur d'émission associé) ; - Moins de 1 % de l'empreinte est liée à la consommation de différents produits, notamment les catalyseurs, chacun avec un facteur d'émission associé ; - Moins de 1 % de l'empreinte est liée au traitement des eaux et des déchets, avec le facteur d'émission associé. Chaque contribution à l'empreinte multiplie une quantité utilisée par un facteur d'émission référencé associé. VERSO ENERGY réalisera dans le cadre du dépôt du DDAE un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du projet LiCHEN dont le résultat sera rendu disponible au stade de l'enquête publique courant 2026.	Enquête publique	Dossier de demande d'autorisation environnementale
3. Produire une analyse comparative chiffrée de la quantité d'énergie nécessaire pour les 3 filières de production de kérosène (fossile, bio-kérosène, e-kérosène)	La puissance électrique annuelle moyenne utilisée par le site sera d'environ 680 MW. À ce stade, il est anticipé un taux de disponibilité des installations d'environ 95% correspondant à 8 300 heures de fonctionnement annuelles. Ainsi, la consommation électrique annuelle estimée du site sera d'environ : <i>Consommation électrique annuelle estimée =</i> <i>680 * 8300=5 644 000 MWh</i> Voici un tableau simple récapitulatif de l'énergie nécessaire afin de produire 1 tonne de kérosène. Il faut toutefois rappeler que ces valeurs sont des ordres de grandeur qui varient selon les technologies employées et leur maturité. Par exemple, la filière e-kérosène peut passer soit par une synthèse Fischer-Tropsch, soit par une étape intermédiaire de méthanol. De la même façon, les performances des biocarburants dépendent du type de biomasse et des procédés de transformation utilisés. Ces chiffres doivent donc être considérés comme des fourchettes indicatives, susceptibles d'évoluer avec les progrès technologiques et le déploiement industriel. Filière Rendement global Énergie primaire nécessaire pour 1 t de kérosène Fossile 80-85 % ~12 - 18 MWh (énergie fossile) Bio-kérosène 35-55 % ~17 - 27 MWh (biomasse + énergie externe) E-kérosène 35-50 % ~28 - 37 MWh (électricité)	Sans objet	Sans objet
4. Apporter des éléments sur les possibles synergies industrielles avec le site de Sylvamo.	Sylvamo n'est pas maître d'ouvrage du projet LiCHEN mais des études de synergies entre le projet LiCHEN et la papeterie sont envisageables. À ce stade d'avancement, deux axes de travail majeurs ressortent comme particulièrement prometteurs : l'intégration thermique, avec des échanges d'énergie thermique pouvant bénéficier réciproquement aux procédés de Sylvamo et de LiCHEN, chacun consommant et produisant des flux de chaleur sous des conditions spécifiques qui peuvent être partiellement fournis par l'autre, minimisant ainsi le recours à des sources d'énergie externe ; et le recyclage des eaux industrielles de Sylvamo par LiCHEN. Toute autre synergie bénéfique identifiée ultérieurement pourrait également être étudiée.	Sans objet	Sans objet

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponses des maîtres d'ouvrage	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
5. Préciser pour les projets photovoltaïques en développement évoqués par le porteur de projet, soit 4 en Charente et 3 en Haute-Vienne, la surface, la puissance, le niveau de procédure en cours.	Projets en Charente : 4 projets à Charras (12MW, à 50km), Rochefoucauld en Angoumois (5MW, 35km), Nersac (13 MW, 65 km) et St-Laurent de Cérés (27MW, 27 km) Projets en Haute-Vienne : 3 projets à Chameyrat (6 MW, 45km), St Léger Magnazeix (13 MW, 57 km), Lussac les églises (17 MW, 60km). Ces projets sont encore à l'étude, les permis n'ont pas encore été déposés.	Sans objet	Sans objet
6. Préciser le chiffre d'émissions de CO ₂ du secteur aérien à l'échelle de la France	Les émissions du transport aérien commercial ont été estimées à 21,2 Mt de CO ₂ en 2023, dont près de 80 % provenaient des vols internationaux. Cette tendance à la hausse s'est confirmée en 2024, avec un total estimé de 27,4 Mt de CO ₂ , réparti entre les vols intérieurs métropolitains (2 Mt), les vols ultramarins (3,2 Mt), les vols internationaux moyen-courriers (8,4 Mt) et les longs-courriers internationaux (13,8 Mt).	Sans objet	Sans objet
7. Répondre à la question posée en réunion de synthèse au maître d'ouvrage, portant sur la possibilité de rendre publiques certaines décisions et/ou grandes étapes sans attendre l'enquête publique.	Le maître d'ouvrage rappelle que toutes les décisions et grandes étapes du projet qui doivent être rendues publiques le seront, conformément aux obligations réglementaires et aux procédures de concertation. En revanche, il n'est pas prévu de communiquer des informations supplémentaires avant les échéances réglementaires ou l'ouverture de l'enquête publique afin de garantir la cohérence et la confidentialité des éléments liés à l'avancement du projet.	Échéances réglementaires et/ou enquête publique	Obligations réglementaires
8. Le maître d'ouvrage présentera son positionnement sur les propositions/demandes du public formulées pendant la concertation qui n'auraient pas obtenu de réponses précises pendant la concertation.	Verso Energy a répondu quand cela lui était possible à toutes les questions posées en phase de concertation. Les questions pour lesquelles Verso Energy n'a pas répondu le sont : - Soit pour des raisons de confidentialité - Soit parce que les études sont encore en cours et que par conséquent Verso Energy n'a pas la réponse. Le public trouvera les réponses liées aux études qui restent à mener (étude d'impact et étude de danger notamment) lors de l'enquête publique lorsque ces études seront mises à disposition du public.	Enquête publique	Finalisation des études d'impact et de danger
9. Apporter des données comparatives sur les différentes solutions de raccordement électrique du projet	Voir tableau ci-dessous.	Sans objet	Sans objet
10. Indiquer une fourchette haute et basse de stockage de e-SAF sur le site du projet	L'inventaire précis des substances utilisées fait actuellement l'objet d'étude en cours et sera communiqué dans le cadre de l'enquête publique courant 2026.	Enquête publique	Finalisation de l'étude spécifique en cours
11. Préciser la maturité de la technologie dite «PEM»	La technologie PEM (Proton Exchange Membrane) pour les électrolyseurs est aujourd'hui mature, avec un niveau de maturité technologique (TRL) compris entre 7 et 9. Elle a été démontrée à grande échelle et permet de produire de l'hydrogène à haute pureté de manière fiable et efficace. Plusieurs projets industriels illustrent cette maturité, comme l'électrolyseur PEM de 20 MW du site de Bécancour au Québec (Air Liquide) et le projet Trailblazer de 20 MW à Oberhausen en Allemagne (Air Liquide), tous deux en service et destinés à la production industrielle d'hydrogène décarboné.	Sans objet	Sans objet
12. Afin d'éviter la construction d'une ligne électrique, la production d'énergie électrique sur place a-t-elle été étudiée ? Par exemple la construction d'une usine expérimentale ou la construction d'un ou deux SMR.	La production locale d'électricité a bien été considérée dans les réflexions préliminaires. Toutefois, elle ne permet pas de répondre aux besoins importants et continus du projet de production d'e-SAF. En effet, les procédés impliqués nécessitent une alimentation électrique très importante, stable et sécurisée, qui ne peut être couverte par une production locale de taille réduite ou expérimentale. La construction d'une unité de production dédiée, par exemple un SMR, n'est pas envisageable : cette technologie n'est pas encore mature, elle ne fait l'objet d'aucun déploiement industriel à ce jour en France ni en Europe, et sa mise en œuvre impliquerait des délais très longs ainsi que des coûts et contraintes réglementaires majeurs, incompatibles avec le calendrier et les objectifs du projet. En conséquence, le raccordement au réseau électrique via une ligne dédiée demeure la seule solution réaliste et fiable pour sécuriser sur le long terme l'approvisionnement énergétique nécessaire au fonctionnement du projet LiCHEN.	Sans objet	Sans objet

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponses des maîtres d'ouvrage	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<i>13. Préciser qui supportera le coût du raccordement électrique : RTE ou Verso Energy</i>	RTE est une entreprise de service public dont la mission est de garantir un accès libre et non discriminatoire au réseau public de transport d'électricité. A ce titre, et conformément à la loi, RTE finance à hauteur de 30% les ouvrages de raccordement des consommateurs d'électricité. Les 70 % restants sont financés directement par le porteur du projet, VERSO Energy dans le cas présent.	Sans objet	Sans objet
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
<i>1. Organiser une réunion publique de reddition des comptes. Si le projet est poursuivi cette réunion devra amorcer le processus de concertation continue et permettra à la maîtrise d'ouvrage de partager avec le public les enseignements tirés de la concertation suite au bilan des garant.e.s.</i>	La réunion de synthèse organisée le 17 juin 2025 à la salle des fêtes Charles Ducoudert à Étagnac a été l'occasion pour les maîtres d'ouvrage, devant 180 participants, de présenter les enseignements tirés de la concertation préalable et d'annoncer leurs premiers engagements (cf verbatim et support de présentation disponibles dans l'onglet Les Documents du site internet), ces derniers étant rappelés dans le présent document. Par ailleurs, compte tenu du fait que les études sont toujours en cours, VERSO ENERGY estime qu'une nouvelle réunion publique serait contre-productive tant pour eux – qui ont déjà eu l'occasion au cours des 9 rencontres publiques précédentes de prendre connaissance des préoccupations du public – que pour le public lui-même qui n'aurait pas forcément de réponses supplémentaires à celles déjà apportées à ce jour. Pour ces raisons, VERSO ENERGY ne souhaite pas organiser une réunion publique de reddition des comptes.	Sans objet	Sans objet
<i>2. Communiquer la nature et la temporalité des études techniques et environnementales requises dans le cadre du projet LiCHEN.</i>	Des études techniques et environnementales (étude de danger, étude d'impact etc.) seront finalisées au dépôt des demandes de permis. La liste complète de ces études n'est aujourd'hui pas connue : nous aurons à poursuivre l'étude de faisabilité technique du projet déjà initiée et à réaliser à minima une étude d'impact et une étude de danger (pièces constitutives de nos permis). Il est très probable que d'autres études soient à mener en fonction des caractéristiques de notre projet et de son classement réglementaire. Les études techniques se poursuivront postérieurement à au dépôt des permis dans un calendrier qui n'est aujourd'hui pas connu précisément.	Dépôt des demandes de permis de construire	Finalisation des études en cours
<i>3. Partager avec le public les études techniques et environnementales au fil de leur avancement, permettant ainsi de répondre aux nombreux questionnements du public en concertation dont les réponses sont suspendues aux résultats de ces études .</i>	Certaines études pourront être communiquées pour répondre aux questionnements du public, tandis que d'autres ne pourront pas être diffusées en raison de leur contenu protégé par des accords de confidentialité (NDA). Le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, dont les études d'impact et de danger font notamment partie intégrante, sera déposé auprès des autorités compétentes (DREAL, sous-préfecture...). Les études et leurs résultats seront disponibles au stade de l'enquête publique conformément à la réglementation applicable (article R.123-8 du code de l'environnement).	Enquête publique	Études communicables du dossier de demande d'Autorisation Environnementale
<i>4. Si la concertation continue est engagée, maintenir opérationnel le site de la concertation préalable et la possibilité de déposer des contributions. Organiser sur le site une FAQ des questions posées durant la concertation préalable avec les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage.</i>	Les réponses aux questions posées durant les réunions publiques sont accessibles directement dans les verbatims des différentes réunions publiques ainsi que le compte rendu de l'atelier thématique sur le site internet https://concertation-lichen.eu/ . Celui-ci restera ouvert, à minima, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. De plus, l'ensemble des questions posées et réponses apportées pendant la concertation via le site internet et/ou les coupons T restent accessibles sur le site internet. Le maître d'ouvrage ne souhaite pas maintenir la fonctionnalité de questions/réponses via le site internet.	Enquête publique	Site de la concertation
<i>5. Mettre en place une newsletter de suivi de projet</i>	À ce stade, la mise en place d'une newsletter spécifique n'est pas envisagée. Le canal de communication déjà disponible (le site internet) permettra de tenir informés les acteurs intéressés au fur et à mesure de l'avancement du projet.	Sans objet	Sans objet

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	Réponses des maîtres d'ouvrage	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
6. <i>Faire vivre la participation engagée avec le lycée E.Vaillant. Dans la recherche d'inclusion de publics jeunes, le maître d'ouvrage pourra envisager d'associer le conseil des enfants de Saillat.</i>	La démarche engagée avec le lycée E. Vaillant s'est traduite par une rencontre dans l'établissement, permettant de présenter le projet et d'échanger directement avec les élèves. Cette première expérience constitue une étape utile pour mieux comprendre les attentes et la manière dont un jeune public peut être sensibilisé aux enjeux du projet. Le maître d'ouvrage souhaite, dans un premier temps, tirer les enseignements de cette initiative afin de pouvoir apprécier la pertinence et les modalités de démarches similaires à l'avenir. L'ouverture vers d'autres formes de participation de jeunes publics, comme cela a été suggéré lors de la concertation, pourrait éventuellement être examinée dans un second temps, en cohérence avec l'évolution et le calendrier global du projet.	Sans objet	Sans objet
7. <i>Partager le bilan de la concertation préalable avec les membres de l'instance de concertation qui sera mise en œuvre dans la concertation «Ferracci» sur l'aire d'étude et le tracé de moindre impact de la ligne électrique.</i>	Le Dossier de Présentation du Projet servant de support à la concertation « Ferracci » comportera un paragraphe retraçant la concertation préalable du public et reprenant les éléments du bilan dressé par les garants de la CNDP.	Sans objet	Sans objet
8. <i>Partager avec le public les résultats de la concertation «Ferracci»</i>	Les éléments de la concertation Ferracci ainsi que ses conclusions (notamment l'Aire d'étude et le Fuseau de Moindre Impact retenus) seront communiqués au public lors de la concertation continue via les supports de communication qui seront mis en place dans ce cadre.	Durant la concertation continue	Supports de communication de la concertation continue
9. <i>Dans la poursuite de la démarche, mettre en place un outil permettant de garantir une communication de proximité entre le territoire et le porteur de projet. Certains contributeurs ont fait des propositions concrètes de comité de suivi.</i>	Le maître d'ouvrage a pris note avec intérêt des propositions formulées par certains contributeurs concernant la mise en place de comités de suivi ou d'outils de communication de proximité. À ce stade, le maître d'ouvrage privilégie les dispositifs existants pour assurer l'information des acteurs du territoire, tout en restant attentif aux retours et observations qui pourraient émerger au fil de l'avancement du projet.	Sans objet	Sans objet
10. <i>Continuer à associer les organisations environnementales et capitaliser sur le travail d'analyse qu'elles ont produit durant la concertation.</i>	Le maître d'ouvrage a pris connaissance avec intérêt des analyses et contributions portées par les organisations environnementales dans le cadre de la concertation préalable. Ces éléments constituent une ressource utile pour nourrir la réflexion sur le projet. À ce stade, aucune modalité spécifique d'association supplémentaire n'est prévue.	Sans objet	Sans objet
11. <i>Si le porteur obtient les autorisations requises, organiser une visite de chantier au public (demande formulée par un contributeur et acceptée par le maître d'ouvrage)</i>	Si le projet devait obtenir les autorisations nécessaires et entrer en phase de réalisation, le maître d'ouvrage pourrait effectivement envisager l'organisation d'une visite de chantier ouverte au public. Une telle initiative permettrait de donner une vision concrète de l'avancement des travaux et de maintenir un lien de transparence avec le territoire, sous réserve bien entendu des conditions de sécurité et d'organisation propres au chantier.	Phase de réalisation des travaux de construction	Visite de chantier

..!...

Réponse à l'interrogation n°9 ci-dessus

	Création d'une liaison aérienne 400 kV	Création d'une liaison souterraine 400 kV	Création d'un poste 400 kV
Emprise de l'ouvrage	Nécessite un layon d'environ 50 m de large sur tout le linéaire de la liaison à construire (5 à 6 km environ).	Nécessite une bande de servitude de 7 m de large sur tout le linéaire (8 km environ), ainsi que 2 ha supplémentaires pour l'extension du poste de PLAUD pour installer les systèmes de compensation des courants parasites induits par la liaison souterraine.	Nécessite une emprise d'environ 4 à 6 ha.
Artificialisation des sols	Uniquement les embases des pylônes soit 10 X 10 m (environ 12 pylônes, soit 1 200 m ²).	Nécessite l'extension du poste de PLAUD sur environ 2 ha pour installer les systèmes de compensation des courants parasites induits par la liaison souterraine.	Nécessite une surface de 4 à 6 ha et la création d'une ligne 400 kV de quelques centaines de mètres entre le site Verso et le poste à créer.
Coût	Environ 15 M€	Environ 80 M€	Environ 20 à 25 M€, selon la distance entre le poste à créer et le site de Verso
Impacts travaux	Impact limité aux zones d'implantation des pylônes et la création de pistes d'accès, avec une durée de travaux estimée à 8 mois.	Impact lié à la réalisation de tranchées, soit environ 10 m de large sur la totalité du linéaire. La durée des travaux est estimée à 24 mois.	Impact lié au terrassement et à la création du poste. La durée des travaux est estimée à 24 mois.
Impacts permanents	Pour des raisons de sécurité, la création de la liaison nécessite une coupe des arbres présents sur l'emprise de l'ouvrage. L'ouvrage impacte aussi le paysage de par la présence de pylônes d'une hauteur moyenne de 50 m. Cet impact est à relativiser en raison de la topographie accidentée des lieux, et de la présence de nombreux secteurs boisés qui masqueront en partie l'ouvrage.	L'impact réside principalement dans la restriction de l'usage des sols au droit de la liaison souterraine : interdiction de construire et de replanter des arbres de haute tige.	L'ouvrage impacte le paysage de par la présence des superstructures du poste d'une hauteur d'environ 20 m, ainsi que de la liaison de raccordement.

RECOMMANDATIONS DU GARANT

Concertation continue relevant de l'article L 121-14

PROJET LiCHEN

Roland VERGER
garant désigné par la CNDP

Le 4 novembre 2025



Préambule

Ce document fait suite à la réunion garant-MO du 4 novembre 2025.

Après avoir publié son avis sur le bilan des co-maîtres d'ouvrage, la CNDP a désigné un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

La lettre de mission du garant précise les attentes de la CNDP et notamment le rôle du garant qui est « ... **de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projets, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public** ».

QUELQUES RAPPELS :

EXTRAIT AVIS CNDP n°2025/139 DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

« La réponse publiée par les maîtres d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable a globalement pris en compte les observations et arguments du public, mais les maîtres d'ouvrage n'ont pas précisé les suites qu'ils donnent aux propositions formulées par le public durant la concertation préalable et qui ont été restituées dans le bilan de la garante et du garant ;

Verso Energy n'a pas indiqué de fourchette haute et basse concernant la quantité de stockage d'e-SAF sur le site du projet ;

Les maîtres d'ouvrage ne donnent pas de suite favorable aux recommandations formulées par la garante et le garant au sujet de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. La concertation continue doit permettre, en application des dispositions du I de l'article L. 121-1 et de l'article L. 121-14 du code de l'environnement, une participation effective du public à l'élaboration du projet et l'accès à une information complète et accessible jusqu'à l'enquête publique. »

EXTRAIT DES DEMANDES ET RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE et RÉPONSES DES MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communiquer dans les meilleurs délais le choix de l'implantation définitive des installations ;

Le maître d'ouvrage communiquera dans les meilleurs délais le choix de l'implantation définitive des installations, dès que la décision sera arrêtée et validée. Cette communication sera effectuée de manière transparente afin d'informer l'ensemble des parties prenantes et du public intéressé.

- Le maître d'ouvrage présentera son positionnement sur les propositions, demandes du public formulées pendant la concertation qui n'auraient pas obtenu de réponses précises pendant la concertation préalable ;

Verso Energy a répondu quand cela lui était possible à toutes les questions posées en phase de concertation. Les questions pour lesquelles Verso Energy n'a pas répondu le sont :

- soit pour des raisons de confidentialité
- soit parce que les études sont encore en cours et que par conséquent Verso Energy n'a pas la réponse

Le public trouvera les réponses liées aux études qui restent à mener (étude d'impact et étude de danger notamment) lors de l'enquête publique lorsque ces études seront mises à disposition du public.

- Indiquer une fourchette haute et basse de stockage de la quantité d'e-SAF sur le site du projet ;

L'inventaire précis des substances utilisées fait actuellement l'objet d'étude en cours et sera communiqué dans le cadre de l'enquête publique courant 2026.

- Organiser une réunion publique de reddition des comptes. Si le projet est poursuivi, cette réunion devra amorcer le processus de concertation continue et permettra à la maîtrise d'ouvrage de partager avec le public les enseignements tirés de la concertation suite au bilan des garant.e.s ;

La réunion de synthèse organisée le 17 juin 2025 à la salle des fêtes Charles Ducoudert à Étagnac a été l'occasion pour les maîtres d'ouvrage, devant 180 participants, de présenter les enseignements tirés de la concertation préalable et d'annoncer leurs premiers engagements (cf verbatim et support de présentation disponibles dans l'onglet Les Documents du site internet), ces derniers étant rappelés dans le présent document.

Par ailleurs, compte tenu du fait que les études sont toujours en cours, VERSO ENERGY estime qu'une nouvelle réunion publique serait contreproductive tant pour eux – qui ont déjà eu l'occasion au cours des 9 rencontres publiques précédentes de prendre connaissance des préoccupations du public – que pour le public lui-même qui n'aurait pas forcément de réponses supplémentaires à celles déjà apportées à ce jour.

Pour ces raisons, VERSO ENERGY ne souhaite pas organiser une réunion publique de reddition des comptes.

- Communiquer la nature et la temporalité des études techniques et environnementales requises ;

Des études techniques et environnementales (étude de danger, étude d'impact etc.) seront finalisées au dépôt des demandes de permis. La liste complète de ces études n'est aujourd'hui pas connue : nous aurons à poursuivre l'étude de faisabilité technique du projet déjà initiée et à réaliser à minima une étude d'impact et une étude de danger (pièces constitutives de nos permis). Il est très probable que d'autres études soient à mener en fonction des caractéristiques de notre projet et de son classement réglementaire. Les études techniques se poursuivront postérieurement au dépôt des permis dans un calendrier qui n'est aujourd'hui pas connu précisément.

- Partager avec le public les études techniques et environnementales au fil de leur avancement, permettant ainsi de répondre aux nombreux questionnements du public en concertation, dont les réponses sont suspendues aux résultats de ces études ;

Certaines études pourront être communiquées pour répondre aux questionnements du public, tandis que d'autres ne pourront pas être diffusées en raison de leur contenu protégé par des accords de confidentialité (NDA).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, dont les études d'impact et de danger font notamment partie intégrante, sera déposé auprès des autorités compétentes (DREAL, sous-préfecture...). Les études et leurs résultats seront disponibles au stade de l'enquête publique conformément à la réglementation applicable (article R.123-8 du code de l'environnement).

- Maintenir opérationnel le site de la concertation préalable et la possibilité de déposer des contributions. Organiser sur le site une FAQ des questions posées durant la concertation préalable avec les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage ;

Les réponses aux questions posées durant les réunions publiques sont accessibles directement dans les verbatims des différentes réunions publiques ainsi que le compte rendu de l'atelier thématique sur le site internet <https://concertation-lichen.eu/>. Celui-ci restera ouvert, à minima, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

De plus, l'ensemble des questions posées et réponses apportées pendant la concertation via le site internet et/ou les coupons T restent accessibles sur le site internet.

Le maître d'ouvrage ne souhaite pas maintenir la fonctionnalité de questions/réponses via le site internet.

- Mettre en place une newsletter de suivi du projet et de la concertation ;

À ce stade, la mise en place d'une newsletter spécifique n'est pas envisagée. Le canal de communication déjà disponible (le site internet) permettra de tenir informés les acteurs intéressés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Partager le bilan de la concertation préalable avec les membres de l'instance de concertation qui sera mise en œuvre dans la concertation «Ferracci» sur l'aire d'étude et le tracé de moindre impact de la ligne électrique ;

Le Dossier de présentation du projet servant de support à la concertation « Ferracci » comportera un paragraphe retraçant la concertation préalable du public et reprenant les éléments du bilan dressé par les garants de la CNDP.

- Partager avec le public les résultats de l'instance de concertation «Ferracci» ;

Les éléments de la concertation Ferracci ainsi que ses conclusions (notamment l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact retenus) seront communiqués au public lors de la concertation continue via les supports de communication qui seront mis en place dans ce cadre.

- Mettre en place un outil permettant de garantir une communication de proximité entre le territoire et le porteur de projet. Certains contributeurs ont fait des propositions concrètes de comité de suivi ;

Le maître d'ouvrage a pris note avec intérêt des propositions formulées par certains contributeurs concernant la mise en place de comités de suivi ou d'outils de communication de proximité. À ce stade, le maître d'ouvrage privilégie les dispositifs existants pour assurer l'information des acteurs du territoire, tout en restant attentif aux retours et observations qui pourraient émerger au fil de l'avancement du projet.

- Continuer à associer les organisations environnementales et capitaliser sur le travail d'analyse qu'elles ont produit durant la concertation.

Le maître d'ouvrage a pris connaissance avec intérêt des analyses et contributions portées par les organisations environnementales dans le cadre de la concertation préalable. Ces éléments constituent une ressource utile pour nourrir la réflexion sur le projet. À ce stade, aucune modalité spécifique d'association supplémentaire n'est prévue.

RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE GARANT DE LA CONCERTATION CONTINUE

(Émises sur la base des recommandations présentées dans le bilan de la concertation préalable, de l'avis de la CNDP, de la lettre de mission et du cadre juridique de la concertation continue)

Afin de contribuer au processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, le garant désigné par la CNDP formule les recommandations suivantes :

1°/ présenter un plan média adapté à la concertation continue et comprenant notamment :

- la publication d'une newsletter, proposée par le MO en réunion du 4 novembre 2025 (opportunité de mutualisation avec le bulletin trimestriel déjà proposé par le MO en concertation préalable), à destination des personnes ayant participé à la concertation et ayant laissé leurs coordonnées et de tous les publics souhaitant rester informés de l'actualité de ce projet. L'inscription à cette publication devant être possible depuis le site internet de la concertation continue ;
- la publication régulière de communiqués à la presse régionale annonçant les actualités du projet, les réunions publiques et interventions dans les médias locaux. Publications également de ces communiqués vers les journaux des collectivités, etc. ;

2°/ la publication sans délai des décisions et avis (avis n°139 CNDP, désignation et lettre de mission du garant) sur le site internet de la concertation continue ;

3°/ l'organisation d'une première réunion publique en présentiel dans le dernier trimestre 2025, détaillant particulièrement le calendrier des temps forts du projet et de la concertation continue ;

4°/ l'instauration d'un comité de suivi, évoqué en réunion du 4 novembre 2025, composé de représentants des riverains, des publics, des organisations environnementales et des institutionnels.

Ses principaux objectifs :

- recueillir et relayer les demandes du territoire ;
- être informé de l'évolution du projet ;
- proposer des améliorations au dispositif de concertation continue ;
- partager l'avancement des études notamment environnementales, permettant aux membres du comité et aux publics de s'exprimer sur celles-ci ;

La composition et l'organisation de ce comité seront à l'initiative du MO sous l'égide du garant ;

5°/ organiser un événement en présentiel dédié au choix définitif de l'implantation des installations ;

6°/ un site internet, évoqué en réunion du 4 novembre 2025, de la concertation continue, permettant notamment :

- la publication régulière d'actualités sur le projet ;
- la publication dans un délai raisonnable (15J max) des résultats des études menées, au fur et à mesure de leur disponibilité ;
- le maintien actif de tous les documents versés à la concertation ;
- la possibilité au public de déposer des contributions et des questions. La réponse aux questions étant formulée dans les meilleurs délais (15J max) ;
- l'intégration de nouveaux items à la FAQ, prenant en compte les nouveaux questionnements reçus via le formulaire de contact ;
- la possibilité de s'inscrire à la newsletter ;
- l'accès aux deux webinaires réalisés par la CNDP, proposé par le MO en réunion du 4 novembre 2025, portant sur les carburants d'aviation durable ;

7°/ préciser les suites données aux propositions formulées par le public durant la concertation préalable et reprises dans le bilan de cette dernière ;

8°/ organiser des événements en présentiel pouvant comprendre notamment :

- des réunions ou des ateliers pour partager des avancées des études ;
- des ateliers thématiques dédiés aux sujets suivants : environnement, enjeux socio-économiques, nuisances, sécurité et risques, paysage etc. ;

9°/ l'approche directe avec une démarche de dialogue en porte à porte avec les riverains proches et/ou mitoyens ;

10°/ la présence active d'une équipe sur le territoire en s'appuyant sur les événements locaux, au cours desquels celle-ci pourra présenter les avancées du projet et répondre aux questions ;

11°/ la désignation d'un interlocuteur référent au sein de l'équipe projet ;

12°/ être attentif, à la période pré-électorale (à partir du 1^{er} septembre 2025) et électorale (du 2 au 21 mars 2026), dans le calendrier de la concertation continue.

Roland VERGER
Garant CNDP

Modalités pratiques : les modalités de la concertation continue feront l'objet d'échanges réguliers entre le MO et le garant (calendrier, organisation de réunions, contenu de documents destinés au public, etc.). Le garant sera présent lors des événements pour garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Rappel réglementaire (art. L121-14): Transmission à la CNDP, des modalités d'information et de participation prévues pour la présente concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

ANNEXE

EXTRAIT DES POINTS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DE CONTEXTE

- *Un territoire d'implantation à forte culture industrielle :*
 - *un ancrage fort de Sylvamo dans la représentation de la vie sur ce territoire,*
 - *deux autres industries liées au carton et engrais chimiques,*
 - *une acceptation du risque industriel ancrée dans la population,*
 - *la conscience d'incertitudes pour l'activité industrielle existante ;*
- *Un territoire d'implantation rural avec accès routiers immédiats vers les centres urbains ;*
- *Un projet jugé hors-norme sur ce territoire ;*
- *Un projet qui recueille une première approche très positive au regard de la création d'emplois et de la possibilité de pérenniser l'activité industrielle de Sylvamo ;*
- *Un projet méconnu dans ses objectifs, ses caractéristiques, ses enjeux et impacts ;*
- *Une filière émergente qui pose beaucoup de questions (avantages/inconvénients, process industriel, impacts, risques industriels, gain environnemental) ;*
- *Un projet soutenu, voire porté par les collectivités territoriales des deux départements ;*
- *Un projet qui questionne sur les conditions de sa faisabilité réelle et sa viabilité dans le temps :*
 - *investissement financier lourd pour le porteur de projet,*
 - *multiplicité de projets sur le territoire français,*
 - *la maîtrise de l'innovation industrielle et de l'échelle du projet,*
 - *l'hypothèse de la cessation d'activité ou délocalisation de Sylvamo ;*
- *Un projet qui interroge la mobilisation des ressources nécessaires : eau, énergie, foncier.*

~~~~~

Le Populaire du Centre - 9 octobre 2025

**ÉCONOMIE** ■ 2,2 milliards d'euros pourraient être investis et 300 emplois créés à proximité du papetier Sylvamo

## Le projet à Saillat toujours d'actualité

Porté par Verso Energy et RTE, le projet de construction d'une usine de carburant de synthèse à Saillat-sur-Vienne (Haute-Vienne) et Étagnac (Charente) se poursuit. Les demandes de permis de construire devaient être déposées dans quelques mois.

Catherine Perrot  
catherine.perrot@centrefrance.com

**A** l'issue de la concertation préalable, qui s'est déroulée au printemps, les maîtres d'ouvrage ont communiqué leur bilan le 19 septembre. Verso Energy et RTE (\*) annoncent qu'ils « poursuivent ce projet » à 2,2 milliards d'euros.

S'il voit le jour, il représentera l'un des investissements les plus importants jamais réalisés en Limousin. Il s'agit de créer du carburant durable pour l'aviation en captant le CO<sub>2</sub> présent dans les fumées du papetier Sylvamo. Antoine Huard, directeur général de Verso Energy, fait le point sur l'avancée du dossier.

■ **Plus de 700 personnes ont participé aux rencontres publiques. Quel bilan tirez-vous de cette concertation**



**SITE.** L'usine de carburant de synthèse pourrait voir le jour à côté du papetier Sylvamo, à cheval entre Saillat-sur-Vienne et Étagnac. PHOTO MARINE ASTIER

**tation préalable ?** Elle s'est très bien passée. Il y a peu d'endroits où l'accueil est aussi positif. On sent une très belle dynamique sur le territoire, notamment des entreprises. Elles sont venues nous voir, c'est un très bon signe. Elles souhaitent intervenir dans la phase de construction, de sous-traitance. C'est notre idée : faire travailler les entreprises du territoire. Nous nous sommes enga-

gés à travailler avec la Chambre de commerce et d'industrie. Ça se travaille en amont. Il faut donner de la visibilité aux gens sur le calendrier, pour que les entreprises se préparent. C'est un très gros projet. Nous avons aussi prévu de collaborer avec les entités de formation locales.

■ **Avez-vous décidé de modifier votre projet suite aux suggestions émises lors de**

**la concertation ?** Nous avons pris l'engagement de favoriser les entreprises locales. Pour la construction, nous avons signé un accord sur la phase d'ingénierie avec un grand groupe français, Technip Energies. Il travaille avec des sous-traitants. Ces sous-traitants, ce seront des entreprises locales. Nous avons pris en compte les points remontés lors de la concertation, notam-

ment sur l'insertion environnementale. Concernant les rejets d'eau, des solutions de traitements efficaces seront mises en place. Pour l'intégration paysagère, des murs végétaux seront prévus. Nous ferons également tout pour réduire les nuisances, par exemple le bruit. Des murs antibruit seront installés si nécessaire.

■ **Les élus écologistes locaux ont contribué à la concertation. Ils souhaitent que Verso Energy participe financièrement à la réouverture de la ligne de train vers Angoulême. Est-ce envisageable ?** Nous n'avons pas vocation à financer des infrastructures publiques. La décision appartient aux élus du territoire. Ce sont à eux de voir comment ils vont utiliser les recettes fiscales du projet. Notre projet n'est pas conditionné à la réouverture de cette ligne. Nous avons prévu d'utiliser l'infrastructure existante.

■ **Les deux permis de construire (un sur chaque commune hôte du projet) sont-ils déposés ?** Pas encore, nous y travaillons. L'objectif est de les déposer le plus tôt possible, d'ici la fin de l'année. Nous préférons traiter à fond les éventuelles incertitudes techniques et déposer des permis qui soient complets. Nous devons aussi faire une demande d'autorisation environnementale. Il y aura ensuite l'enquête publique, puis, une fois les permis obtenus, le financement et la construction.

■ **Êtes-vous confiant ?** Je suis très confiant mais je ne veux pas susciter de faux espoirs. Un projet, tant qu'il n'est pas construit, n'est pas sûr et certain. J'ai déjà vu des projets capoter alors que tous les feux étaient au vert. (\*) RTE : gestionnaire du réseau de transport d'électricité.



« On sent une belle dynamique sur le territoire, notamment des entreprises »

ANTOINE HUARD Co-fondateur et directeur général de Verso Energy

Charente Libre  
Jeudi 23 avril 2026

EN REGION 7 5

## Le projet de Verso Energy suspendu aux délais de renforcement du réseau électrique

Deux milliards d'euros et une usine attendue à l'horizon 2030. Le projet Lichen, porté par Verso Energy, pourrait pourtant être retardé par des difficultés liées au réseau électrique.

LÉNAËLLE SIMON  
lsimon@charentelibre.fr

**D**eux milliards d'euros et des centaines d'emplois créés, c'est la promesse du projet Lichen, porté par l'entreprise Verso Energy, entre Étagnac et Saillat, et destiné à créer du carburant d'aviation durable, à partir de l'hydrogène issu des eaux de la Vienne et du CO<sub>2</sub> de la papeterie Sylvamo de Saillat. Les études techniques sont en cours et les porteurs de projet tablent toujours sur une mise en service de l'usine pour 2030.

« Mais sa réalisation est aujourd'hui gravement compromise par les conditions de raccordement au réseau électrique », a interpellé la sénatrice Nicole Bonnefoy lors d'une séance de questions au gouvernement la semaine dernière. « Les échanges que j'ai eus avec RTE (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France métropolitaine, NDLR) montrent plusieurs difficultés majeures, poursuit la sé-

natrice. D'abord un calendrier de raccordement reporté à 2033 voire conditionné à des renforcements de réseau qui n'interviendraient pas avant l'horizon 2038. Ensuite des limitations de puissance pouvant atteindre jusqu'à 1 500 heures par an soit près de 20 % du temps de fonctionnement de l'entreprise, compromettant directement l'équilibre économique du projet. »

**100 milliards d'euros d'ici 2040**

« Un industriel n'aime jamais les retards », réagit Antoine Huard, directeur général de Verso Energy qui répond à mots choisis et se refuse à trop de commentaires tant que les conclusions des travaux menés avec RTE ne sont pas rendues. Elles devraient être connues en juin et s'inscrivent dans un schéma décennal établi par RTE, qui a fait l'objet d'un débat public, qui prévoit d'investir 100 milliards d'euros d'ici 2040 pour accompagner l'électrification du pays.

« Ce schéma va dire dans quel ordre de priorité les renforcements se-

ront faits. On pourrait avoir un problème si les travaux qu'on est en train de mener n'aboutissaient pas. Le marché est là, la demande est là, il faut pouvoir y répondre », insiste le directeur qui espère que le projet Lichen, mené en zone rurale, pèse autant pour le gouvernement « que la construction de data centers en région parisienne ». « Le simple fait qu'une telle date, 2038, ait pu être évoquée dans les travaux en dit long sur l'écart entre les ambitions affichées en matière de projets industriels pour la transition énergétique et les actes. »

**Un projet « majeur et nécessaire » selon la ministre**

L'allongement des délais « n'est plus soutenable », a admis Maud Bregeon, ministre déléguée en charge de l'énergie, face à Nicole Bonnefoy. Elle assure cependant que « face aux 21 gigawatts de projets en attente de raccordement, une priorisation claire a été donnée à l'industrie avec 53,5 milliards d'euros consacrés au renforcement



Le groupe Verso Energy entend exploiter le CO<sub>2</sub> produit par l'usine de papier de Saillat. Archives CL

du réseau ». Et que les règles d'accès au réseau ont évolué. « Elles sont désormais fondées sur des appels à manifestation d'intérêt en lieu et place du premier arrivé premier servi ». Les services de l'État « sont mobili-

sés pour accompagner le projet Lichen, majeur et nécessaire au service de la décarbonation du transport aérien », a-t-elle encore assuré. Une déclaration dont les porteurs du projet Lichen sauront sans doute se souvenir.

# Le projet à Saillat-sur-Vienne retardé de trois ans

L'usine de carburant de synthèse pour l'aviation qui pourrait sortir de terre à Saillat-sur-Vienne (Haute-Vienne) et Étagnac (Charente) est toujours d'actualité. Mais un problème de renforcement du réseau électrique risque de retarder le projet.

CATHERINE PERROT  
catherine.perrot@lepopulaire.fr

L'enjeu est énorme pour le territoire. Le projet porté par Verso Energy et RTE (\*) pourrait créer 250 emplois à proximité du papeterier Sylvamo. Il se chiffre à plus de deux milliards d'euros. Il s'agit de créer une usine de production de carburant d'aviation durable, en captant le CO2 présent dans les fumées du site papeterier de Saillat-sur-Vienne. Ce dioxyde de carbone biogénique sera mélangé à de l'hydrogène pour fabriquer un carburant appelé e-Saf. Les dirigeants de Verso Energy étaient présents hier à Linoges. Ils ont fait un point sur l'état d'avancement du projet.

**L'étude d'ingénierie est lancée**  
Plusieurs étapes ont été franchies depuis la fin de la concertation préalable il y a un an. L'étude d'ingénierie a été lancée en novembre 2025. Confiée à l'entreprise Technip Energies, elle doit durer un an. Les résultats sont attendus en décembre 2026. « Nous sommes la première entreprise européenne à avoir lancé une

étude d'ingénierie d'exécution pour avoir un plan d'usine et un prix de construction de l'usine », indique Antoine Huard, co-fondateur et directeur général de Verso Energy. Pour l'instant, le coût de construction a été évalué à 1,5 milliard d'euros. Technip a vocation à faire l'étude puis à construire l'usine, « en s'appuyant sur des entreprises locales. » Verso Energy projette de créer quatre usines de carburant de synthèse à Saillat-Étagnac, en Normandie, dans les Vosges et dans les Landes. La première devrait être mise en service en 2030 en Normandie.

## Le contexte international

Le contexte international est favorable au développement des carburants durables produits localement. « Il y a six mois, on nous disait que notre usine allait produire du carburant trop cher, note Antoine Huard. Depuis, le prix des carburants fossiles a été multiplié par deux à cause de la situation au détroit d'Ormuz. Les compagnies aériennes nous disent maintenant que notre carburant peut les intéresser. » La production de carburant en France apparaît

aujourd'hui comme un élément essentiel de notre souveraineté énergétique.

## Les terrains ont été trouvés

Le site de la future usine s'étend sur trente-cinq hectares, à cheval sur Saillat-sur-Vienne et Étagnac. Verso Energy assure que « le foncier est sécurisé ». Des promesses de bail ou d'achat de terrains ont été signées avec Sylvamo et des propriétaires privés. « Nous avons aussi eu des quotas Zan (zéro artificialisation nette) il y a quatre mois », indique Antoine Huard. Délivrés par la Région Nouvelle-Aquitaine, ils permettent d'artificialiser des terres.

## Le réseau électrique pose problème

Tous les feux sont au vert pour le projet à Saillat, sauf au niveau du raccordement électrique. Il faut en effet faire des travaux pour renforcer le réseau électrique. La puissance nécessaire au fonctionnement de la future usine sera très importante. Le renforcement de la ligne haute tension sera fait par RTE. Or, elle n'a pas été identifiée comme prioritaire dans



L'usine de carburant serait construite à proximité du papeterier Sylvamo. PHOTO M. ASTIER

le schéma décennal de développement du réseau de RTE. Il y a beaucoup d'autres projets en France.

Le raccordement électrique serait repoussé à 2033, alors qu'il était initialement prévu en 2030.

Ce décalage de trois ans « ne remet pas en cause le projet » selon Antoine Huard. « Il faut y voir un côté positif : on fera un projet encore meilleur. Et nous serons dans un environnement où il y aura encore plus de demande. » Le directeur de Verso Energy fait référence à la réglementation européenne qui obligera les compagnies aériennes à incorporer

des carburants de synthèse dans leurs réservoirs à partir de 2030.

« L'ensemble des parties prenantes reste mobilisé », assure-t-il. Les élus de Haute-Vienne et de Charente poussent pour que ce projet créateur d'emplois et de dynamisme voit le jour. Il permettra de conforter l'activité de Sylvamo (Verso achètera le CO2 produit par le papeterier). Il faudra trois ans pour construire l'usine. Les travaux devraient donc commencer en 2030.

(\*) RTE : GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ.



@debatpublic.fr



@CNDPDebatPublic



Commission nationale du débat (CNDP)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

T. +33 1 40 81 12 63 - [contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)